



Lettre ouverte des agents territoriaux aux candidates et candidats aux élections municipales de Pont-Péan

Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas courant que des employés s'adressent à leur futur employeur. Nous le faisons parce qu'il y a un lien fondamental entre votre (futur) rôle et l'engagement des agents de la commune pour mettre en œuvre le service public au quotidien, un lien organique entre notre statut de fonctionnaire-citoyen et l'exercice républicain de la libre administration des communes, l'une étant impraticable sans l'autre.

Nous avons conscience que les politiques d'austérité prises au niveau national ont un impact très négatif sur les capacités des collectivités à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des usagers.

Les coupes budgétaires, les logiques de contractualisation imposées aux collectivités, la loi de Transformation de la Fonction publique, la déréglementation croissante et la pression comptable fragilisent les services publics locaux et leurs agents. Dans son discours de politique générale, le premier ministre Lecornu a évoqué la place des collectivités sous un aspect qui, selon nous, implique une grave remise en cause de tout l'édifice républicain sur lequel se sont construites les communes et au-delà les collectivités. En effet, dans la continuité de la politique du président Macron, Sébastien Lecornu a parlé de « libertés normatives » pour les collectivités, c'est-à-dire de la généralisation de la différenciation territoriale. La loi ne serait donc plus la même pour tous. Le principe de l'égalité républicaine volerait définitivement en éclat. Selon notre devise, issue de la Révolution française, La « liberté » n'est pas possible sans « égalité » et il faut remplir ces deux conditions pour créer la « fraternité ». Lorsque la loi n'est plus la même pour tous, ce sont les dirigeants de la collectivité la plus puissante qui dirigent. Les « normes » seront faites pour répondre à leurs intérêts politiques fondés sur des considérations économiques. La démocratie politique et sociale sera la grande perdante.

En tant que Maire vous êtes, vous serez un employeur qui diffère totalement d'un patron du privé. Etre élu pour mettre en œuvre des politiques publiques pour répondre aux besoins des usagers/citoyens implique des droits et des obligations.

Ces droits et obligations concernent le personnel municipal.

Chaque jour, dans les écoles, crèches, cantines, bibliothèques, services techniques, structures sociales, administratives ou culturelles, nous faisons vivre les valeurs de la République : égalité, solidarité, proximité.

Agents municipaux, nous considérons qu'il y a un lien fondamental entre nos fonctions, nos missions et la réponse aux besoins des usagers. Nous considérons qu'il ne peut y avoir de service public communal sans

agents publics chargés statutairement de le mettre en œuvre. C'est pourquoi nous sommes et restons indéfectiblement attachés à la notion de fonctionnaire-citoyen.

C'est à partir de ces considérants que nous nous adressons à vous

À la veille des élections municipales, nous, agents territoriaux, souhaitons attirer votre attention sur l'état du service public local et sur les conditions dans lesquelles nous l'assurons, souvent dans la difficulté, toujours avec engagement.

Nos missions sont de plus en plus contraintes, les effectifs se réduisent, les contrats précaires se multiplient dans la plupart des collectivités.

La fonction publique territoriale est devenue une variable d'ajustement. Pourtant, sans agents territoriaux, il n'y a ni école, ni voirie, ni solidarité locale, ni vie communale.

Nous ne pouvons plus taire la réalité : la souffrance au travail s'est installée dans nos collectivité. Les risques psychosociaux explosent, conséquence de conditions dégradées, d'un manque de moyens et de certaines formes de management éloignées du cœur de nos métiers.

=> Quelles dispositions entendez-vous prendre pour radicalement améliorer nos conditions de travail, tant physiques que psychologiques ?

La réforme du congé maladie ordinaire, avec la ponction de 10 % sur le traitement dès le premier jour d'arrêt, ajoute de la précarité à la maladie : être malade coûte désormais à l'agent. Dans nos collectivités, des agents payés au SMIC ou à peine plus perdent parfois plusieurs centaines d'euros dans un mois parce qu'ils sont malades.

=> On nous répond parfois « je n'y peux rien, c'est la loi ». Que comptez-vous faire pour garantir le pouvoir de vivre (nous préférons cette formule à celle du pouvoir d'achat) de vos agents ?

Les mises à la retraite pour invalidité sans reclassement se multiplient. Elles représentent de fait un plan social déguisé dans la fonction publique territoriale. Sans doute le plan social le plus massif de France. Les procédures de préparation au reclassement (PPR) sont souvent inopérantes : peu d'accompagnement, peu de formation, et au bout du parcours, le plus souvent, une impasse.

=> Nous vous demandons de vous engager à reclasser tous les agents placés en invalidité sur des postes adaptés.

Les métiers pénibles — ATSEM, agents de collecte, aides-soignantes, agents sociaux, personnels de la petite enfance – animateurs – agents techniques et bien d'autres — ne voient ni leur usure reconnue, ni de politique de prévention à la hauteur, ni de reconnaissance statutaire permettant l'accès à la catégorie supérieure au cours de la carrière.

=> Nous demanderons à notre futur employeur l'ouverture de négociations pour revoir l'ensemble des critères de pénibilités et mieux définir les sujétions permettant de les atténuer au maximum de ce que permet la loi.

=> Dans la collectivité, quels sont vos engagements pour y remédier et préserver la qualité de travail des agents ?

Nos valeurs et nos exigences

Nous affirmons avec force que :

- * Le statut de la fonction publique territoriale n'est pas un privilège, mais une garantie d'égalité et d'impartialité pour tous les citoyens.
- * Le service public local doit être renforcé, non marchandisé.
- * La prévention des risques professionnels et la santé au travail doivent redevenir des priorités.
- * Le respect des agents est indissociable du respect de la population qu'ils servent aux quotidiens.

Nos attentes envers les futurs élus, c'est-à-dire envers nos futurs employeurs

Nous vous demandons solennellement de vous engager à :

1. Garantir le maintien et le développement des services publics de proximité, véritables ciments de la vie communale et refuser toute externalisation ou privatisation de missions publiques.
2. Préserver le statut et les droits des agents et mettre en œuvre une réelle politique de santé et de prévention au travail, incluant :
 - * la reconnaissance de la pénibilité et de l'usure professionnelle,
 - * la fin des retraites pour invalidité faute de reclassement,
 - * le respect et la mise à jour des outils obligatoires de prévention.
3. Renoncer aux ponctions sur les congés maladie et aux mesures qui fragilisent les agents en arrêt.
4. Ne recruter de personnel contractuel que dans des situations ponctuelles et justifiée par la continuité du service public et permettre à ces collègues de préparer les concours de la Fonction publique territoriale et titulariser tous les personnels de catégorie C qui peuvent l'être.
5. Le terme de « dialogue social » ne correspond pas à nos attentes. Notre syndicat n'est pas une « institution » de dialogue mais le regroupement indépendant du personnel. Nous ne voulons pas d'instances qui soient des chambres d'enregistrement. Les avis donnés, nos revendications sont toujours l'expression des remontées du terrain, des besoins des agents et des usagers... Ils visent toujours à l'amélioration du service public et c'est en ce sens qu'ils doivent être entendu. Ecoutez nous ! Ecoutez les représentants du personnel, écoutez les agents, qui sont les meilleurs spécialistes de la réponse au besoin des usagers, pour construire ensemble un service public de qualité. Nos revendications visent toutes à l'amélioration du service public !

=> RESPECTER LES AVIS DONNÉS QUI SONT FONDÉS SUR NOTRE CONNAISSANCE PRÉCISE DU TERRAIN

Vous vous engagez à convoquer le Comité Social Territorial (CST) en fournissant aux élus, et au moins 8 jours avant les documents présentés à l'ordre du jour et la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (F3SCT) autant que de besoins.

6. Exiger, au niveau national un réinvestissement massif dans les collectivités locales.

7. Rejeter toutes les discriminations, contraires à l'esprit même des services publics.

=> Nous vous demandons de vous engager à lutter contre toutes les discriminations, contre toute hiérarchisation entre les usagers/citoyens selon leurs origines ou leurs croyances, dans le strict respect de la laïcité, c'est-à-dire de la neutralité dans l'exercice du service public.

Pour une commune juste, solidaire et humaine. La commune est le cœur battant de la République.

La CGT constate que trop de maires considèrent leurs communes comme des PME, ne connaissent pas les fondements républicains du statut de leurs agents. Pourtant, les communes ne peuvent vivre sans des services publics forts, ni sans des agents respectés et protégés. C'est pourquoi, nous vous invitons à faire de la protection de la santé, du statut et du sens du travail des agents territoriaux un axe central de vos engagements.

L'ensemble de nos revendications, remarques, propositions ont été élaborées collectivement et se fondent sur nos expériences de professionnels du service public. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons en faire un élément de la campagne électorale. Vos réponses détermineront nos choix de citoyens, et notre positionnement syndical.

Nous serons attentifs à vos paroles et à vos actes, car le service public local ne se défendra pas sans vous — mais il ne se construira pas sans nous.

Les agents territoriaux de la CGT, au cœur du service public local.

Contact : cgt.pontpean@gmail.com